

IN Magazine N° 185 - Mai / Juin 2019

10 mai 2019

L'incendie qui a ravagé la toiture de la cathédrale Notre-Dame de Paris a marqué les esprits par ce «spectacle» sidérant. La «forêt» de 1 300 chênes millénaires qui constituait sa charpente finissait tout juste de se consumer que déjà le chef de l'état envisageait la reconstruction de l'édifice en cinq ans. Coïncidence, les jeux olympiques se dérouleront en 2024. Donner une date alors qu'on ne connaît pas tous les dommages subis par l'édifice semble très prématuré.

La question de son financement s'est immédiatement posée. Les élans de générosité n'ont pas manqué, des plus modestes aux plus gros donateurs. La surenchère entre milliardaires et multinationales, pour apporter des millions à la reconstruction remet au centre la question de l'argent et sa répartition. En vingt-quatre heures, les lointaines héritières des 200 familles récoltaient 845 millions, soit pas loin de ce que coûte pour le budget de l'état un an de mécénat d'entreprise.

En vingt-quatre heures encore, ces quelques ultra-riches contributeurs ont rassemblé trois fois plus que ce que l'état consacre au patrimoine. Ce budget de 326 millions d'euros est en baisse constante depuis 2010. Le peu qui est attribué à la restauration du patrimoine représente 3 % du budget de la Culture, lui-même égal à 1 % du budget de l'état.

L'offre culturelle et patrimoniale est l'un des principaux atouts touristiques de la France. Le poids de ce secteur est estimé à près de 100 000 emplois et 15 milliards d'euros de retombées économiques.

L'entretien et la restauration du patrimoine sont une charge régaliennne, il incombe à l'état d'y consacrer un budget suffisant et nécessaire pour la protection de tous les patrimoines.

Les Français sont généreux. L'observatoire de la philanthropie estime à 7,5 milliards d'euros le montant des dons effectués en 2015, dont 60 % par les particuliers et 40 % par les entreprises. L'administration fiscale a accordé en 2015 aux entreprises une réduction d'impôts au titre des dons pour le mécénat de 952 millions d'euros, soit environ 1,6 milliard de dépenses en mécénat. Sur l'ensemble des dons effectués, 40 % ne font pas l'objet de déduction fiscale.

Alors que les dons aux associations ont baissé en 2018 de 4,2 %, la baisse imputée en grande partie à la hausse de la CSG, a réduit le pouvoir d'achat et tari les dons modestes. La baisse est également imputée à la suppression de l'ISF, car les assujettis donnaient volontiers pour réduire leur facture fiscale.

Le bénévolat, c'est le don de soi. Si, sur les 1,3 millions d'associations en activité, 1 844 000 salariés travaillent pour 163 400 associations employeurs, 13 millions de bénévoles, quant à eux, contribuent généreusement et de façon indispensable à leur fonctionnement.

Christian Méchain, rédacteur en chef.